



No de résolution  
ou annotation

**Séance  
ordinaire  
14 septembre 2021**

**21-09-102**

**21-09-103**

## **Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe**

### **Séance ordinaire du 14 septembre 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 14 septembre 2021 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, Madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2021
5. Avis de motion – Modifications au règlement permis et certificats
6. Mandat à une firme externe pour inspection
7. Aire de jeux au Parc Yvon-Lauzon
8. Élection municipale 2021 – Grille tarifaire du personnel électoral
9. Correspondance
10. Période de questions
11. Levée ou ajournement de la séance ordinaire

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Il est proposé

**D'ACCEPTER** les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2021-09-14/2021-08-31 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 154 743,93 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 69 347,56 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 28 595,06 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 289,40 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 258 975,95 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021**

Il est proposé

**21-09-104**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2021 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICATS**

Monsieur le conseiller Carl Dupras donne avis de motion concernant des modifications à être apportées au règlement no 144-7 permis et certificats. Ces modifications audit règlement seront conséquemment adoptées lors d'une séance ultérieure.

### **MANDAT À UNE FIRME EXTERNE POUR INSPECTION**

Il est proposé

**21-09-105**

**DE REPORTER** cet élément de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **AIRE DE JEUX AU PARC YVON-LAUZON**

Il est proposé

**21-09-106**

**D'AUTORISER** l'administration municipale à procéder aux travaux nécessaires de réaménagement de l'aire où sont localisés les modules de jeux et ce, dans le contexte de l'ajout des deux modules déjà commandés et qui devront être installés.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ÉLECTION MUNICIPALE 2021 – GRILLE TARIFAIRE DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

Il est proposé

**21-09-107**

**D'APPROUVER** la grille tarifaire soumise par l'administration municipale et visant la rémunération du personnel électoral, selon leurs fonctions, lors de l'élection à venir au cours des prochaines semaines;

**D'APPROUVER** par la même occasion la nomination de madame Claudia Baril à titre de présidente d'élection;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**D'AUTORISER** la présidente d'élection à procéder au recrutement du personnel électoral nécessaire pour la tenue de l'élection municipale 2021.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

**À 20 h 06,**

Il est proposé

**QUE** la présente séance soit levée.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

21-09-108

François Pleau  
Maire

Michel Bertrand  
Directeur général

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand  
Directeur général

